

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE  
DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 JANVIER 2007**



**Présents :**

- M. CANINO (Bât. B)
- M. DURAND (Bât. B)
- M. COURTY (Bât. C)
- M. SAADO (Bât. C)

- Melle SENDRA (Bât. B)

**Absents :**

- M. MANAFZADEH (Bât. A)
- M. KAST (Bât. A)
- Mme CAZIN (Bât. A)

- M. MONTAIGNAC (Bât. B) Pdt

- Melle BIBEZIC (Bât. A)
- M. CAPPITELLI (Bât. C)

---

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. *POINT SUR LES INTERIEURS*
2. *POINT SUR LES COMPTEURS D'EAU*
3. *QUESTIONS DIVERSES*
  - a. *REMISE AUX NORMES DES ASCENSEURS*
  - b. *SIGNALISATION DE LA RESIDENCE*
  - c. *VENTE DE LA LOGE : REMBOURSEMENT DU PRODUIT DE LA VENTE*
  - d. *RECHERCHE DE SYNDIC AUX FINS DE MISE EN CONCURRENCE DE TAGERIM*
  - e. *CHANGEMENT DU CODE D'ENTREE DE LA RESIDENCE*

*CONSEIL SYNDICAL Résidence « les Acacias »  
56 rue Anatole France 93170 BAGNOLET*

En préambule de la réunion du Conseil, Bruno CANINO rappelle que la négociation avec la société MARTEAU, qui a eu lieu le 29 novembre 2006, a débouché sur un accord entre les parties pour un montant TTC de 229 000 euros pour le ravalement extérieur. Ceci entraîne des modifications notamment sur les honoraires de l'architecte. Le Conseil doit rester vigilant sur le décompte définitif de la comptabilité du ravalement extérieur compte-tenu des sommes engagées.

**1. POINT SUR LES INTERIEURS**

Lors de la réunion du 20 décembre 2006 entre le Syndic et le Conseil Syndical, nous avons abordé la question des intérieurs. Nous avons apporté le devis retenu à M. HOURI. Or celui-ci nous indiquait qu'il fallait plutôt poser une toile de verre dans les cages d'escaliers que de laisser la gouttelette existante. La société PRBI, dont nous avons reçu un devis, a fait un essai dans l'escalier du bâtiment C sur 1m<sup>2</sup> environ (lissage + toile de verre ; et lissage seul) et a chiffré à 2 430,72 euros TTC l'ajout de la toile de verre sur le devis précédemment envoyé.

Le Conseil Syndical a demandé à M. SAADO de la société S.P.B. de chiffrer à son tour la pose d'une toile de verre dans les cages d'escalier. Son devis devrait nous arriver incessamment sous peu. Puis être envoyé à M. HOURI pour un début des travaux programmé courant février.

**2. POINT SUR LES COMPTEURS DIVISIONNAIRES**

Sur ce point, aucunes avancées concrètes. Christophe DURAND se charge de contacter les entreprises sur la base d'un recensement de 154 compteurs EF/EC se décomposant comme suit :

- 50 pour le bâtiment A
- 56 pour le bâtiment B
- 48 pour le bâtiment C

Bruno CANINO se charge d'envoyer par courriel les devis des sociétés VITERRA et PROXISERVE afin de les réactualiser et qu'ils soient basés sur un nombre de compteurs plus en rapport avec la réalité.

Le Conseil rappelle que les compteurs devront être antifraude et par télé relevé afin d'avoir une consommation par appartement plus en adéquation qu'actuellement.

**3. QUESTIONS DIVERSES**

• **REMISE AUX NORMES DES ASCENCEURS**

Arnaud COURTY demande à ce que la question des ascenseurs soit mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée qui devrait se tenir fin mars 2007. Ainsi, la remise en marche de l'ascenseur du bâtiment A serait abordée en même temps.

• **SIGNALISATION DE LA RESIDENCE**

A la demande de certains copropriétaires, il a été demandé à ce qu'une signalisation soit faite. Bruno CANINO et Christophe DURAND se chargeront de voir quelles solutions pourront être apportées et pour quel coût.

*CONSEIL SYNDICAL Résidence « les Acacias »  
56 rue Anatole France 93170 BAGNOLET*

- ***VENTE DE LA LOGE***

Le produit de la vente de la loge devrait intervenir courant 1<sup>er</sup> trimestre 2007. Bruno CANINO se charge de rappeler à M. HOURI l'engagement qu'il a pris lors de la réunion du 20 décembre 2006 à ce sujet.

- ***RECHERCHE DE SYNDIC AUX FINS DE MISE EN CONCURRENCE DE TAGERIM***

Dans l'optique de la préparation des négociations en vue de renouveler le contrat de syndic avec TAGERIM Bastille (ex Cabinet PONTAGNIER), le Conseil a demandé à Arnaud COURTY un devis auprès du Syndic professionnel dont il est associé.

- ***CHANGEMENT DU CODE D'ENTREE DE LA RESIDENCE***

Le Conseil souhaite le changement du code de la résidence. Après proposition, le Conseil a adopté un code qui sera transmis au Syndic le plus rapidement possible aux fins de mise en service le 7 février 2007.

**PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL :**

**MARDI 13 FEVRIER 2007**

**19H00 CHEZ B. CANINO**